

THEME 3

1.2 Des politiques d'austérité imposées aux peuples. Les États européens se sont soumis aux marchés financiers et aux agences de notation au mépris de la démocratie et de la souveraineté des peuples ; ils empilent des plans d'austérité qui appauvrissent brutalement les classes populaires et moyennes. Coupes budgétaires, suppressions d'emplois publics et licenciements, gel et baisse des salaires publics, déréglementations, casse accélérée des services publics et démantèlement de la protection sociale : l'austérité provoque un retour de la récession et une hausse du chômage, renforçant les déficits, donc la dette. La lutte contre le réchauffement climatique et pour un développement durable a connu de nouveaux coups d'arrêt et le renoncement semble prévaloir

2.

...D'autres politiques économiques sociales et écologiques sont possibles, basées sur des investissements permettant une croissance durable et respectueuse de l'environnement.

...Le SNES est membre du CFEEDD (Comité Français à l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable). Il y défend une éducation au développement durable] qui permette à chacun dès le plus jeune âge et tout au long de la vie de faire des choix «informés», «conscients» et «responsables» : l'éducation doit prendre en compte la complexité et l'articulation des échelles de temps, d'espaces, de forces, l'articulation des perspectives économiques, sociales et environnementales.

2.1 Pour des politiques d'emploi dynamiques respectueuses de l'environnement et créatrices d'emploi

2.1.1 Réorienter les politiques industrielles, mettre un terme à la désindustrialisation est indispensable. On ne peut en rester aux créneaux «porteurs», ni en revenir à des industries de main-d'œuvre à bas coût, sans réflexion sur l'utilité sociale des productions, les besoins de la population, l'empreinte écologique. Réfléchir à la transformation progressive des entreprises nécessite d'investir dans la formation initiale et continue des salariés et dans la recherche. Les filières respectueuses de l'environnement sont indispensables et créatrices d'emplois localisés. La politique industrielle doit s'articuler avec la recherche et l'innovation dans des productions non polluantes et sans risque pour les populations et l'environnement, correspondant à de véritables besoins.

La politique agricole doit être profondément transformée et tourner le dos au productivisme (souveraineté alimentaire, agriculture paysanne, agriculture biologique, respect de l'environnement, développement des circuits courts de production, culture sans OGM, et gratuité des semences autoproduites. L'agriculture doit d'abord être tournée vers les besoins des populations locales, avec des objectifs non spéculatifs, et permettre aux paysans de vivre de leur travail. La PAC doit réorienter ses subventions vers les petits producteurs et développer une coopération avec les paysanneries du monde mises sous tutelle de l'OMC, combattre avec eux l'extension des productions spéculatives transportées du Sud au Nord. Elle doit permettre de réguler le marché de l'alimentaire et de pérenniser le mécanisme de dons alimentaires vers les populations pauvres exclues du système marchand. Il est inacceptable que la grande distribution importe la plupart des denrées agricoles aux Antilles, alors que l'agriculture locale a les moyens d'un approvisionnement cohérent pour l'ensemble de la population.

Dans le monde de l'entreprise, il faut promouvoir le rôle de l'Économie Sociale et Solidaire. Ce secteur, sans actionnaires, est créateur d'emplois et joue un rôle moteur dans le domaine de l'insertion, dans le maintien et le développement de liens sociaux. Il doit pouvoir se développer dans le secteur industriel et bancaire par l'intermédiaire des SCOP (sociétés coopératives et participatives) et promouvoir un véritable commerce équitable fondé sur des normes sociales et environnementales exigeantes.

2.1.2 Promouvoir des politiques publiques créatrices d'emplois de qualité facteur de réduction des inégalités et de progrès social.

L'accès égal de tous à l'énergie, à l'eau, aux transports doit constituer un bien commun pour tous les citoyens, pour un développement social et environnemental durable, dans le cadre de services publics.

2.1.2.1 Énergie

Face à une crise écologique profonde liée aux modes de production et de consommation et aux déséquilibres Nord/Sud, il faut aller vers un modèle énergétique durable avec une réflexion sur les modes de vie, la densification de l'habitat, une politique de transport collectif... Or, que ce soit à partir des centrales thermiques émettrices de gaz à effet de serre, de dangereuses centrales nucléaires, avec une pollution à très long terme, ou, plus récemment, par l'exploitation des gaz de schiste néfaste pour les nappes phréatiques, la voie proposée est toujours l'accroissement de la production énergétique pour une consommation toujours plus importante. La crise économique est aussi une crise écologique accompagnée d'une hausse sans précédent du prix du pétrole et des matières premières. Réduire la dépendance de notre économie à l'égard des ressources énergétiques fossiles importées et assurer notre indépendance énergétique doit devenir une priorité pour les années à venir. Cela doit passer par le développement des énergies renouvelables mais aussi par le retour à une plus grande sobriété et efficacité dans l'usage de l'énergie.

Il faut parallèlement donner la priorité au développement du photovoltaïque, au développement de l'éolien terrestre et offshore, à la géothermie ... De plus, un plan national de rénovation thermique des bâtiments privés et publics doit être engagé. Cette politique d'économie énergétique doit prendre trois directions essentielles :

- économies d'énergie dans les constructions, le bâtiment (isolation massive du parc existant, rénovation thermique des logements...);
- développement des transports collectifs les moins polluants ;
- développement des énergies renouvelables

...

Ainsi en Guadeloupe, le développement des énergies renouvelables dans la région doit permettre d'arriver dans la prochaine décennie à une autonomie énergétique totale (solaire, éolien, marée-motrice, géothermie).

La plupart des pays européens ont décidé de l'arrêt du nucléaire à court ou moyen terme.

La sortie du nucléaire nécessite des investissements élevés et urgents pour la recherche, une politique publique volontariste de développement des énergies renouvelables tenant compte des potentialités locales ainsi que la création d'emplois nouveaux et qualifiés. Cela suppose une transition qui doit être pensée économiquement et socialement en cherchant l'adhésion des populations comme des salariés. Les travailleurs de l'énergie doivent pouvoir bénéficier d'une garantie d'emploi. Le développement des énergies renouvelables sera créateur d'emplois nouveaux qualifiés et devra s'accompagner d'un important financement public. La sûreté de ces centrales devra être assurée par les organismes indépendants le temps de la sortie du nucléaire dans la période transitoire.

Le Snes demande l'abandon du nucléaire militaire en commençant immédiatement par suspendre de façon unilatérale « l'état d'alerte haut » des armements nucléaires embarqués sur les avions et sous-marins, afin d'éviter les risques de mise à feu, y compris accidentelle.

Le SNES demande un moratoire sur l'enfouissement des déchets radioactifs en grande profondeur. Le SNES également demande l'arrêt des centrales nucléaires vétustes.

La création d'un pôle public énergétique français regroupant les plus grandes entreprises concernées doit être envisagée. Dans ce cadre, il faut renationaliser GDF et s'opposer à la privatisation rampante d'EDF (dont le recours à des sous traitants pose de graves problèmes de sécurité pour tous, et de précarité et de santé pour les salariés)

Un véritable débat national et un pôle public européen de l'énergie seront nécessaires.

2.1.2.2 Eau

L'eau n'est pas une marchandise, c'est un bien vital et commun qui doit être accessible à tous, y compris par l'introduction de la gratuité des premiers m3 nécessaires pour les besoins de base. Cela interdit par conséquent toute spéculation financière autour d'elle. Le SNES soutient la déclaration finale du forum alternatif de l'eau qui s'est tenu à Marseille en 2012. La gestion de l'eau se fait trop souvent par

délégation de service public auprès d'entreprises privées. Elle doit être régie par le domaine public, à l'échelon communal ou intercommunal, pour être gérée dans l'intérêt général. L'État et les agences de l'eau doivent mettre en œuvre une politique d'aide aux collectivités pour ce faire. Il faut un cadrage national garantissant la qualité de l'eau et l'impact sur l'environnement ainsi que des tarifs sociaux. Le SNES est favorable à une législation dissuasive et contraignante pour lutter contre les pollutions de l'eau.

L'augmentation de la population mondiale et le réchauffement climatique ne feront qu'amplifier les conséquences dramatiques du non accès à l'eau.

Le sommet Rio+20 doit replacer l'accès à l'eau comme une priorité. Il faut créer un environnement juridique adapté pour permettre une appropriation locale, citoyenne et démocratique de l'eau, excluant les multinationales, au nord comme au sud

2.1.2.3 Transports

La question des transports ne peut être dissociée des enjeux environnementaux et de la nécessité d'un aménagement du territoire. On a développé les transports les plus polluants, routier et aérien, sacrifié les usagers des zones « peu rentables » (lignes ferroviaires). Le service public se définit au regard des besoins sur l'ensemble du territoire, avec une péréquation nationale. Le maillage territorial doit respecter le principe d'égalité pour l'acheminement des personnes et des marchandises et favoriser le rapprochement des lieux de vie et bassins d'emploi. Ainsi, l'ouverture au marché du réseau ferré doit être condamnée au regard des directives européennes introduisant la concurrence dans le domaine du fret au profit de monopoles privés et introduisant maintenant cette concurrence dans le domaine des TER avec expérimentation dans plusieurs régions. Le rôle de celles-ci, dans le domaine des transports, notamment ferroviaires doit être interrogé : là comme ailleurs, un bilan public de la décentralisation s'impose.

Le SNES condamne l'ouverture au marché du réseau ferré, la fermeture des lignes non rentables économiquement, la multiplication des tarifs des lignes.

2.4.3 Fiscalité écologique

La remise à plat de la fiscalité globale et le rééquilibrage préalable de la fiscalité qui diminue globalement la part de la fiscalité indirecte sont indispensables. Si elle concerne d'abord les entreprises, elle s'inscrit dans le cadre de la refonte globale de la fiscalité. Instrument pour construire un développement solidaire et durable et viser à empêcher de polluer, elle doit assujettir l'ensemble des secteurs industriels. Les lois doivent être appliquées, avec des moyens de contrôle renforcés et des outils fiscaux adaptés. La mise en place d'une écotaxe sur les poids lourds est indispensable.

Le Snes dénonce le principe du « pollueur payeur », mais n'exonère pas pour autant les responsables de sanctions judiciaires comme financières lourdes. Sans pour autant culpabiliser les citoyens, elle devrait permettre d'influer sur une consommation responsable (privilégier des produits locaux commerce équitable, production respectueuse de l'environnement...) et aider au développement de nouvelles infrastructures non polluantes. Elle doit garantir progressivité et justice sociale et ne pas aggraver les inégalités vis-à-vis des populations les plus fragiles qui n'ont d'autre choix.

4.2.2.3 Pour une autre politique de santé. Substituer un système de santé à un système de soins améliorerait les conditions de vie tout en permettant des économies importantes. La politique de santé publique nécessite des investissements dans la prévention tout au long des âges de la vie (vaccination, dépistage, médecine scolaire, médecine du travail, éducation à la santé, prévention du vieillissement pour réduire les risques de pathologies invalidantes...). Il faut aussi agir pour des politiques environnementales, lutter contre la pollution, les crises sanitaires.

Congrès de Perpignan - 2009

THÈME 1

2.2.2 L'analyse de la culture commune élaborée au cours des derniers congrès garde toute sa pertinence. Elle doit permettre de comprendre les grands enjeux du monde contemporain grâce

à des outils intellectuels construits sur des disciplines qui, au lycée, ne sont pas forcément les mêmes pour tous.

.....

La rénovation des programmes associant les personnels est un levier important pour réformer le lycée. Les problématiques économiques et sociales (IGC-éco gé, SES, SMS) qui font partie de la culture commune, et ne sont pas enseignées en tant que telles au collège, doivent être abordées par tous les élèves à l'entrée du lycée, dans le respect des caractéristiques propres et irréductibles de chaque discipline. La diversification des langues vivantes, le maintien et le développement des langues régionales et des langues anciennes sont indispensables. Le SNES demande 3 H d'horaire hebdomadaire en LV avec des effectifs limités à 20 élèves. Ouvrir les élèves à de nouveaux domaines, introduire des démarches et des objets nouveaux (étude des médias, sciences politiques, droit, questions relatives à l'éthique ou au développement durable par exemple) exige bien davantage la rénovation des programmes que l'introduction de nouvelles disciplines.

L'étude de champs du savoir qui ne sont pas habituellement liés à la spécialité choisie peut permettre de porter un regard différent, plus distancié et plus critique sur celle-ci tout en favorisant les passerelles, en permettant la réorientation. Il est indispensable d'introduire des notions d'épistémologie dans les cours de sciences.

2.2.3.1.3

Les défis que rencontre aujourd'hui l'humanité (problèmes de nature énergétique, environnementale, de santé, sociaux) nécessitent des formations scientifiques (et plus largement générales), mais aussi des formations technologiques et professionnelles de haut niveau.....

.....

Les séries STI représentent toujours une véritable voie de démocratisation de l'enseignement et de réussite pour les élèves qui choisissent cette orientation.

De nouvelles sections adaptées aux énergies renouvelables et au développement durable doivent être rapidement créées pour offrir des formations en phase avec le monde contemporain. ...

2.4.2.4 Le partenariat est inscrit dans les textes officiels en particulier dans le cadre de l'Education au Développement Durable. Il est obligatoire pour certains enseignements artistiques au lycée. Les enseignants se retrouvent face à des acteurs extérieurs qui ont introduit dans le cadre éducatif " la culture du résultat ", la fiche action, la fiche bilan avec une pseudo-évaluation chiffrée des résultats... qui sont le sésame de crédits alloués par le rectorat.

Le droit de regard sur les partenaires suppose la mise en place des textes de cadrage pour définir des objectifs communs dans le cadre des valeurs portées par l'École publique et laïque. Il faut revendiquer d'être présents dans la mise en place de dispositifs partenariaux dans le cadre de l'EDD, du volet culturel du projet d'établissement. Dans le cadre des enseignements artistiques, le recours à des intervenants professionnels qualifiés, à l'initiative et sous contrôle de l'enseignant garant du respect des objectifs et des programmes de l'EN, permet un enseignement en phase avec la création et l'art vivant.....

THÈME 3

Introduction

Les pistes à travailler sur le long terme, passent par des politiques publiques qui mettent l'épargne au service d'un développement économique respectueux de l'environnement et qui

organise un autre partage des richesses créées mises au service du développement d'une société plus juste, plus solidaire, redistributive, garante des libertés publiques et sans discrimination. Fidèle à un syndicalisme ancré dans une pratique au plus près des personnels qu'il représente et qu'il défend, mais qui inscrit son action dans le cadre d'un syndicalisme de transformation sociale, le SNES a la responsabilité de contribuer à la construction de ces alternatives.....

1. VERS UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

1.1.4. Les effets de ces crises sont particulièrement lourds sur les pays les plus pauvres et sur les populations les plus défavorisées de pays plus riches entraînant une explosion des inégalités.....

On ne peut accepter une conception strictement productiviste et quantitative. Il faut prendre en considération la qualité, le travail non marchands, les conséquences économiques et sociales de la production ainsi que les limitations physiques de la planète. La croissance doit viser à satisfaire les besoins de la population planétaire en privilégiant le développement « soutenable », la nécessité des circuits courts, l'économie sociale et solidaire, les coopérations plutôt que la concurrence. De nouveaux indicateurs de développement autres que le PIB doivent être retenus, incluant l'accès à l'éducation, la santé, la protection sociale, l'écart entre les revenus, l'impact sur l'environnement et la pression sur les ressources naturelles....

1.2. Place, rôle et reconnaissance du travail

.....Reconnaître le travail comme facteur d'émancipation, de création de richesses et de solidarités suppose donc de transformer profondément le mode de rémunération, mais aussi le cadre, les modalités, les conditions de travail, la démocratie au sein de l'entreprise, du service, de l'établissement. Cela suppose de porter des revendications qui donnent aux salariés du pouvoir sur leur travail, de renforcer encore plus la législation sur le travail, de veiller à son respect, d'améliorer toutes les formes de protection sociale solidaire, des revendications qui créent de nouvelles garanties collectives (environnementales, sanitaires), qui prennent en compte le parcours professionnel jusqu'à la retraite, de rendre aux travailleurs la part de richesse qu'ils produisent ou ont produit. Les problématiques liées à la pénibilité du travail doivent avoir une place centrale dans les discussions entre partenaires sociaux, afin que cela débouche sur des mesures compensatoires concrètes.....

1.3.1. Santé

.....Cela passe notamment par l'éducation à la santé, l'amélioration de la santé au travail et la lutte contre les méfaits de l'environnement.....

1.4. Répondre à la crise climatique

La crise climatique est un des aspects de la crise environnementale. Limiter le risque climatique à +2 °C en 2100 implique de réduire les émissions mondiales de GES de moitié d'ici 2050 avec un accord mondial équitable qui implique comportements de production et de consommation.

Le SNES ne saurait s'engager sans un travail approfondi avec d'autres forces syndicales en particulier dans la FSU, et un débat collectif. Il doit se donner un mandat d'étude sur l'ensemble de ces questions.....

3. POUR DES SERVICES PUBLICS FORTS, DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES À TOUS

.....Il est de plus urgent et nécessaire de développer les services publics dans le domaine de l'environnement et de la lutte contre la crise climatique, et de ne pas laisser ce champ d'activités en pleine expansion aux entreprises relevant du secteur privé....

3.3. Énergie

La libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité génère de nombreux problèmes.

Le marché de l'énergie s'ouvre de plus en plus avec un paradoxe environnemental de taille qui voudrait que les citoyens consomment moins ou mieux mais qui voit se développer une multitude de fournisseurs privés dont le seul désir est de vendre plus. Ce marché va en outre créer de nombreuses inégalités tarifaires que seul l'état était jusque-là capable de réguler. Enfin quel fournisseur privé remettra en état et à ses frais des lignes endommagées par une tempête dans une région rurale peu peuplée, donc peu rémunératrice ? Pour ces raisons, le SNES appelle à une renationalisation du secteur de l'énergie.

La production énergétique soulève d'autres questions et notamment celle du nucléaire qui fait débat dans la mesure où elle pose des problèmes en termes de sécurité publique et d'environnement, le tout sans qu'un réel débat démocratique et transparent ait lieu. Si le choix du nucléaire restait valide on ne pourrait concevoir que des entreprises privées soient en charge de centrales nucléaires: ce serait laisser entre les mains de quelques personnes motivées par le gain et la productivité la vie de millions de concitoyens. Le SNES s'oppose pour toutes ces raisons à toute démarche de privatisation des secteurs de l'énergie et demande qu'une politique plus volontaire soit menée sur le développement des énergies renouvelables par le secteur public, qui ont l'avantage d'être à la fois plus respectueuses de l'environnement, créatrices d'emplois nouveaux et qualifiés et surtout moins dangereuses dans leur exploitation.

3.4. Eau

L'eau est un bien vital qui appartient au patrimoine commun de l'humanité. Sa protection et son utilisation prudente sont d'intérêt général. À ce titre toute spéculation financière autour de l'eau doit être proscrite. Ce principe implique que la gestion de l'eau qui se fait dans la plupart des cas par délégation de service public auprès d'entreprises privées soit réappropriée par le domaine public, soit à l'échelon communal si cela est possible soit à l'échelon intercommunal. Mais il faut que l'État et les agences de l'Eau mettent en œuvre une politique d'aide aux collectivités désireuses de quitter la délégation de service public au privé. Le coût étant principalement déterminé par le traitement de l'eau, le SNES est favorable à une législation contraignante pour lutter contre les pollutions de l'eau.

3.6. Transports

... La question des transports ne peut être dissociée aujourd'hui des enjeux environnementaux. Or, les politiques mises en œuvre ainsi que le pseudo plan Sarkozy ont jusqu'à présent développé ou développeraient les transports les plus polluants à savoir routier et aérien. Elles excluent de plus les usagers situés dans des zones peu rentables qui voient aujourd'hui une diminution des prestations offertes (lignes ferroviaires). Le SNES demande qu'un véritable maillage territorial soit fait afin que le principe d'égalité dans le domaine de l'acheminement des personnes et des marchandises devienne une réalité et que se développent plus d'infrastructures ferroviaires et fluviales, plus respectueuses de l'environnement. Cette politique ambitieuse ne peut être menée qu'en concertation avec tous les responsables aux différents niveaux de mise en œuvre, du local (transports urbains) à l'europpéen (lignes internationales) et rompt avec la conception libérale actuelle de mise en concurrence des différents secteurs des transports. Le SNES défend l'idée qu'un service public se définit au regard des besoins sur l'ensemble du territoire et que le financement des zones déficitaires doit se faire par l'excédent des autres zones. La taxe

carbone donnerait également la possibilité d'influer sur une consommation responsable (privilégier des produits locaux) et d'aider au développement de nouvelles infrastructures non polluantes. Enfin, il faut remédier de toute urgence à l'insuffisance du transport public en Martinique qui engendre un coût colossal pour la collectivité et des conséquences néfastes.

Congrès de Clermont-Ferrand - 2007

THÈME INTRODUCTIF

Le TCE

... • l'absence d'un véritable contrôle démocratique des peuples sur des questions qui conditionnent leur vie quotidienne autant que l'avenir de toute la société : **énergie**, transports, éducation, logement, santé....

S'est exprimée en même temps la volonté d'une autre Europe où les normes sociales et **environnementales**, les droits sociaux et humains primeraient sur le droit du commerce, ce qui impliquerait une harmonisation des normes sociales et fiscales par le haut.

En tout état de cause, l'État doit garantir les acquis et un niveau élevé de droits sociaux.

L'émergence des mouvements alter mondialistes

L'émergence des mouvements alter mondialistes ou d'associations comme ATTAC illustre également la volonté d'un nombre croissant de citoyens de militer :

- pour un autre modèle de développement et de consommation ;
- pour des politiques de préservation de **l'environnement à la hauteur** des enjeux auxquels seront confrontées les générations futures ;

L'aspiration à une autre société

...La période est marquée par une aspiration profonde à une société plus juste, plus égalitaire, plus solidaire, répondant mieux aux besoins sociaux et respectant des valeurs fondamentales comme la laïcité et les droits des femmes et par la conviction que les pouvoirs publics ont la possibilité de mener des politiques permettant d'assurer plus d'emplois, une meilleure répartition des richesses **et plus de respect de l'environnement**. Et cela même si l'intériorisation des normes libérales tend à faire du chemin dans les esprits.

• La **crise écologique pèse** et va peser de plus en plus sur la vie de notre société. Elle met déjà en danger des populations entières, et, à terme, c'est la survie de l'humanité qui est en cause. C'est à juste titre qu'elle est devenue une préoccupation majeure pour le public et qu'elle traverse aussi nos professions. En revanche, les gouvernements se contentent volontiers de déclarations d'intention autour du concept fourretout de « **développement durable** » mais jusqu'à maintenant, ils ont été incapable de manifester une quelconque volonté politique qui soit en mesure d'inverser la tendance. Il est nécessaire que notre syndicat intègre cette dimension à la fois dans notre projet de société et dans notre rôle éducatif....

... C'est en luttant pour mettre au premier plan la satisfaction des besoins sociaux et le développement des services publics contre la marchandisation, que nous pourrons aussi contribuer à améliorer les relations entre les **sociétés humaines et leur environnement**. ceci dit, la gravité de la crise nous impose de prendre des positions claires sur des questions d'actualité :

- **Les choix énergétiques** en premier lieu ont des conséquences déterminantes : le recours au tout pétrole, comme la réponse nucléaire actuelle ne peuvent en aucun cas être des solutions durables.

- La brevetabilité du vivant, les OGM, promus par les multinationales de l'agroalimentaire comme la solution aux problèmes de la faim dans le monde, présentent en réalité des risques

dont il faut mesurer toute l'étendue. Nous avons besoin, sur ces questions, de prendre le temps d'un large débat démocratique et serein, c'est pourquoi le SNES rappelle les mandats du congrès de la FSU (moratoire culture, OGM en plein champs et tendre à remplacer le nucléaire). Cette aspiration interpelle très directement la responsabilité du syndicalisme qui doit savoir être efficace, unitaire et porteur de propositions. ...

La question de l'emploi

.....La construction d'un rapport de force plus favorable aux salariés permettra d'imposer des politiques économiques orientées vers le plein emploi, l'équilibre écologique et une répartition des richesses produites plus favorable aux salaires. La réduction du temps de travail permettant de lutter contre l'intensification du travail et de créer des emplois, la défense et l'élargissement des droits sociaux, la défense et le développement des services publics, l'augmentation des salaires, la défense de l'environnement créeraient les conditions d'une nouvelle conception de la croissance permettant le plein-emploi.

Inégalités

Alors que l'État avait manqué volontairement à ses obligations, les collectivités territoriales se sont vu confier de plus en plus de compétences, certaines même n'hésitant pas à aller au delà de celles qui leur ont été confiées par la loi, sans pour autant recevoir de l'État les moyens de les mettre en oeuvre. Elles doivent donc dégager ces moyens par des mesures fiscales locales, directes ou indirectes. Inégalitaires et injustes entre les habitants de communes différentes d'une même région ou d'un même département du fait même des modes de calcul de cette imposition. Inégalitaires entre territoires qui n'ont pas les mêmes marges de manœuvre en fonction de leurs environnements géographiques, économiques et démographiques très différents. C'est d'autant plus grave que les collectivités territoriales jouent aujourd'hui un rôle important dans la formation.....

Les zones rurales isolées

.... Seul cet effort permettra de préserver l'avenir. Cet effort est tout aussi indispensable pour les territoires et départements d'outre-mer pour lesquels la solidarité nationale et la continuité territoriale doivent pleinement s'appliquer et les retards comblés dans le respect de l'environnement.

THÈME 1

II.2.3.1.1. Pour une culture commune

.... La culture commune que nous revendiquons repose sur un enseignement qui prend en compte tous les champs de savoirs et leurs variétés d'approche, qui n'oppose pas « abstrait » et « concret », où chaque type d'enseignement se nourrit de l'autre, sans en rabattre sur les exigences propres à chaque matière. Elle doit prendre en compte l'évolution des savoirs et de la société (santé, environnement...)..

II.2.3.1.2.

La réussite des élèves ne passe pas seulement par l'addition de cours, de séance de soutien et d'aide aux devoirs dans la seule perspective de l'évaluation des acquis disciplinaires.

Le SNES revendique une véritable éducation à l'image intégrée aux disciplines.....

De même, l'éducation à la santé, à la sexualité et à l'environnement doit être intégrée à la formation des collégiens puis des lycéens.....

Texte POUR UNE AUTRE EUROPE

2 - Quelle Europe voulons nous ?

... C'est une Europe de justice, de droits, de plein emploi, de progrès social, démocratique, de paix résolument tournée vers un avenir collectif que nous souhaitons construire dès aujourd'hui. Une Europe qui s'appuie également sur un type de croissance plus soucieux de l'environnement, de la qualité de la vie, de la justice sociale...

THEME 1

1.3.4. Quelle formation scientifique ?

Plutôt que d'empiler de nouveaux dispositifs d'éducation à l'environnement, à la santé, ces questions doivent être intégrées aux contenus disciplinaires. ...

...La mise en œuvre d'une "Education à " (à l'environnement, à la santé, à la sécurité...) telle qu'elle émerge des thèmes de convergence dans les programmes de collège notamment, tourne le dos à ces exigences ; elle cherche à culpabiliser les jeunes, et propose une soumission à des interdits, à des comportements normés.

Si l'idée de responsabiliser les jeunes face à leur environnement nous semble une nécessité pédagogique et éducative, l'idée que l'action de l'homme en tant qu'espèce humaine se réduit à la somme des comportements individuels de ses représentants nous semble à la fois fausse et dangereuse. Cette conception occulte totalement la réflexion sur les choix de société, sur l'existence même de choix alternatifs. Elle cantonne le futur citoyen à la reproduction de supposés " bons " gestes. ...

1.4.2.2 La série S

...L'éducation à l'environnement, les problèmes éthiques, l'histoire des sciences doivent être abordés notamment à travers les enseignements scientifiques, en terme de programme et de pratiques. De même, l'outil informatique est utilisé dans de nombreuses matières et cela ne doit pas être une discipline supplémentaire. Les programmes des disciplines scientifiques devraient prendre en compte la démarche algorithmique dans les parties qui s'y prêtent. ...